Financement de la formation professionnelle, une clarification nécessaire

Le taux de chômage et les enjeux de montée en compétences face aux mutations du travail nécessitent une mobilisation de tous les acteurs pour développer l'emploi et favoriser la compétitivité des entreprises. Qui pourrait prétendre que ce défi pourrait être relevé sans les représentants des employeurs et des salariés ? Personne, évidemment. Et pourtant la gestion des fonds de la formation professionnelle par les partenaires sociaux est mise en cause, souvent à charge.

C'est pourquoi le Copanef[1], le FPSPP[2] et les organisations qui les composent[3] ont décidé de s'exprimer publiquement autour des quatre principes qui guident leur action : transparence, qualité, efficience et gouvernance. Nous parlerons ici de transparence.

Loin des 32 Mds € souvent évoqués, les entreprises mobilisent chaque année environ 14.3 Mds € pour la formation des salariés. La moitié relève de leurs choix d'investissement propres, discutés dans le cadre du dialogue social d'entreprise. 6,7 Mds € proviennent[4] de financements mutualisés au sein des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et du FPSPP, conformément à la loi et aux accords de branches. Ces engagements contribuent également à la lutte contre le chômage à travers les contrats de professionnalisation et les actions de préparation opérationnelle à l'emploi, dispositifs très efficaces pour l'insertion dans l'emploi.

Dans les territoires, les partenaires sociaux contribuent à bâtir les diagnostics emploi-formation à partir de l'expression des besoins des entreprises, de l'évolution des métiers qui y sont à l'œuvre, de l'observation des transitions professionnelles, tout en croisant ces informations de terrain avec les analyses produites par les branches professionnelles. Ce travail est outillé et partagé avec l'Etat et les Régions.

C'est au service de ces orientations que les partenaires sociaux négocient avec l'Etat l'investissement du FPSPP en faveur de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi, au travers de dispositifs efficaces pour soutenir les parcours professionnels et retrouver un emploi. L'accord conclu pour 2017, qui comprend notamment le soutien au plan « 500 000 formations supplémentaires », fixe cet investissement à 1,4 Mds €.

Ces sommes sont considérables, mais bien inférieures à celles annoncées. Elles sont mobilisées de manière transparente et efficiente. Leur impact est évalué sous le contrôle de la Cour des Comptes comme du Parlement, auquel le FPSPP remet un rapport tous les deux ans.

Mais au-delà du financement, les remises en cause du paritarisme oublient un peu vite les ruptures et avancées qui résultent de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014. Voulue et mise en œuvre par les partenaires sociaux, cette réforme est au service de l'accès à la formation de tous. Elle a institué un droit à l'accompagnement à travers le Conseil en évolution professionnelle (CEP) et l'entretien

---

[1] Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation

[2] Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

[3] Organisations syndicales de salariés (CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC) et d'employeurs (MEDEF, CPME, U2P)

[4] Données de l'année 2014 présentées dans l'annexe jaune « Formation professionnelle » du Projet de Loi de Finances 2017

professionnel, une démarche qualité de l'offre de formation et une dynamique de parcours avec le Compte personnel de formation (CPF).

Après avoir bousculé tous les acteurs de l'emploi et de la formation, ceux-ci sont en train de se l'approprier et commencent à bénéficier de ses fruits. La progression accélérée de la mobilisation du CPF des demandeurs d'emploi comme des salariés en témoigne.

Nous en sommes fiers, tout en portant un regard critique. C'est d'une vraie culture partagée de l'évaluation dont nous avons besoin. Nous n'y sommes pas seulement prêts : nous l'avons impulsée et la revendiquons pour nous-mêmes… comme pour nos partenaires !

Pour le compte du COPANEF

Christian LAJOUX

Président

Philippe DEBRUYNE

Vice-président

Pour le compte du FPSPP

Dominique SCHOTT

Président

Pierre POSSEME

Vice-président